DÉTAILS

DE LA

DERNIÈRE CONSPIRATION

DÉCOUVERTE

PAR LE COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE,

Et Traduction de LEMAITRE *et complices, au Conseil Militaire, établi à la section* LEPELLETIER.

Du 27 Vendémiaire, an IV de la République française, une et indivisible.

VU la correspondance saisie chez le nommé Lemaître, entre deux matelats, où elle étoit cachée; ladite correspondance venant en partie de Bâle par Humingue, et en partie de Magny, près Mantes, et écrite dans le courant des mois d'août, septembre et octobre.

A

Vu l'interrogatoire subi par ledit Lemaître, le 23 du courant et ses réponses, ensemble des notes de sa main, ainsi qu'il l'a reconnu lors de cet interrogatoire.

Vu aussi les interrogatoires subis par le C. Antoine *Huguet*, dit Defarge, employé au comité de salut public, bureau des dépêches, et ses réponses.

Vu également l'interrogatoire subi par le C. *André*, employé au même comité, bureau des représentans en mission.

Vu, enfin, l'interrogatoire subi par François *Superi*, imprimeur, rue favart, n°. 422. lettre H.

Vu aussi les interrogatoires de Charles-*Brottier* et de Charles *Perrin*, et leurs réponses.

CONSIDÉRANT, quant à *Lemaître*, qu'il auroit conspiré contre la république françoise, en entretenant, notamment à Bâle, une correspondance dont l'objet étoit évidemment d'opérer la contre-révolution, et de relever le trône, puisque

Dans la lettre du 18 août, on écrivoit : » enfin le roi a fait sa déclaration, M. de V. vous » la envoyée, et elle est peut-être celle que » vous avez déja vue ».

Dans celle du 19 du même mois, il est dit : » *Sûrement, comme vous le dites fort bien, il* » *faut être roi, avant que de se faire sacrer.* Aussi » n'est-ce qu'une affaire particulière et de pré- » caution de la part de M. de Nant.... pour ce » dont je vous ai écrit ; et il est toujours bon » de prendre le devant pour cela ».

THE NEWBERRY CHICAGO

Dans celle du 21 dudit, on lit ; » enfin *nous* » *voilà à la veille de grands événements de tous* » *les côtés* ; je vous tiendrai au courant du » moment de l'explosion, et sitôt qu'elle aura » lieu, il faudra changer notre correspondance » et écrire par le Vallais à votre correspon- » dant de Lyon, auquel vous donnerez avis » de me faire passer vos lettres ; *peut-être* » *même quitterai-je Bâle* ; mais je vous préven- » drai, ainsi que du lieu de ma marche. Rien » de plus aujourd'hui «.

Dans celle du 22 du même mois, on donne cet avis : » je lui ai remis ma lettre pour M. de » *Lafitte*, s'il est à Paris, avec une de son » frère. Je ne vais pas par deux chemins, je » lui parle clair, *je lui demande, AUTORISÉ* » *PAR LE ROI, tout le plan de campagne ar-* » *rêté par la convention*, avec la certitude qu'on » y sera sensible. *Concertez-vous avec mon gros* » *Monsieur* pour savoir comment vous pourrez » faire remettre la lettre ; on peut l'annon- » cer comme une de son frère, et demander » quand on pourra aller prendre la réponse «.

Dans celle du 25, où l'on fait cette obser- vation : » au lieu que s'il agissoit pour nous, » *que le roi fut à la tête de l'armée, que là il* » *fit des réclamations, et qu'il donnat des ordres*, » beaucoup de personnes se rendroient à lui ; » mais sans cela, on agira au hasard «.

Dans celle du 28 ainsi conçue ; » je crois

» vous avoir mandé que 29 (1) étoit arrivé » à Spitends, et je suis tenté de croire qu'il » est déjà débarqué. *Tachez de vous ouvrir des* » *fentes sur ce point pour nous tenir au courant* » *de ce qui s'y passe*, c'est le point le plus » intéressant, jusqu'à ce que nous fassions des » nôtres; mais je ne vous dissimule pas, que » je ne serai un peu content, que lorsque je » verrai 49 lui-même, et que nous agirons » en son nom, et non pas en celui de *D. D.* » *je pense bien comme vous sur ce D. D.* (2) » et personne ne déteste plus que moi cette » engeance D. D «.

Dans celle du 29 où on lui répondoit en ces termes: » vous avez *beau désirer que* 49 *et* 77 (3) *se portent en avant*; mais soyez bien sûr que ce dernier sur-tout entouré, et aux ordres de l'armée autrichienne ne peut rien. *Vos raisonnemens sont justes*; mais on est en tutelle; et je n'ai si fort senti l'inconvénient que j'ai insisté pour que le roi ne donna pas dans le piège, on m'a remercié, et l'on ajoutoit: » j'avois mandé, que si on vouloit, je tâterois Barthelemi pour savoir s'il obéiroit à un ordre du roi, qui lui ordonnoit de quitter la place et de remettre en main in-

(1) Il est vérifié que par ces deux chiffres 29, on entendoit le comte d'Artois.

(2) Il est prouvé par la correspondance, que la personne désignée par D. D. est l'empereur.

(3) Il paraît constant que 49 est Condé, et que 77 est Louis XVIII.

diquée tous les papiers de l'ambassade, qui auroient donné des éclaircissements ».

Dans celle du 21 thermidor, où il est dit : « est-on rembarqué, *comme vous nous l'avez mandé* ? est-on battu complettement ? quelle est donc la vraie version ? Tachez donc de monter une correspondance sûre et non pas de *ouï dire* avec *Bretagne* et *Vendée*. C'est là une des choses les plus pressantes pour le moment. J'écris demain à Véronne, et j'y enverrai copie de votre quatre août. »

Dans celle du 23 Thermidor, où se trouvent les détails suivans : « *Il faut, suivant vous-même*, se présenter d'une manière à ne pas reculer, si on veut inspirer la confiance. Il est malheureux qu'on ne puisse pas le faire vingt-quatre heures après la distribution du manifeste. Cela le rendroit encore bien meilleur ; si par hazard, lorsque je vous l'enverrai, il n'etoit pas encore connu ni imprimé, il *faudroit sur-le-champ en faire tirer par milliers, et le faire répandre gratis, et partorrents*, et en faire imprimer dans toutes les provinces; enfin, faire en sorte que la France en soit couverte ; car ce n'est pas le tout de faire lire ces imprimés par ceux qui peuvent se les procurer pour de l'argent, il *faut que le peuple les lise aussi, et pour cela, il faut les donner pour rien*. Est-ce qu'on ne pourroit pas aussi en faire imprimer en placards et l'afficher dans tous les coins de Paris et du royaume ? »

Dans celle du cinq septembre, portant ce qui suit: « Voilà les *constitutionnels de 91*, qui re-

muent ciel et terre, pour reparoître sur la scène: nous allons voir de belles choses. »

Dans celle du 8 septembre, il est dit : « Je crois, Monsieur, que les chansons sont les ouvrages qui conviennent davantage au peuple français ; en conséquence, nous en établissons une fabrique, et je vous en envoye un échantillon ou *prospectus*, en attendant les autres ; *j'espère que vous en ferez imprimer et répandre avec profusion dans l'armée sous Paris, lorsqu'il en sortira de dessous presse ;* je vous les adresserai de même, et vous ferez gémir les presses en *chansons ;* ce sera au moins un peu plus gai. »

Dans celle du 10 du même mois, où l'on marque à l'occasion de la cour de Vienne : « Elle sera sûrement jouée, sur-tout si 29 arrive, et l'existence de *Charrette* bien prononcée, on attire à soi Normandie et Bretagne; *c'est alors que les deux tiers seront à bas, et cela seul peut nous sauver.* »

Dans celle du 14 septembre, on fait cette remarque : « *Et il n'y a qu'en travaillant pour le roi et en donnant une grande existence à Monsieur, par Charrette*, que vous pourrez tout déjouer ; à tout cela on ne me répond rien : mais *on veut savoir le fil de l'intrigue D D.., et pour cela on m'a remis près de cent louis pour vous faire passer*, c'est votre affaire. Dites-moi comment vous voulez que j'en dispose..... *faites faire explosion et crier vive le roi*, vous aurez mérité de la patrie, on vous donnera les honneurs de la séance, l'accolade, etc. »

Dans celle du 15, où l'on s'écrie : « Nous n'avons et nous ne devons avoir qu'un seul espoir; *c'est dans les troupes intérieures*, *Charrette*, et l'horreur que doit imprimer la convention. Il paroît que l'on veut faire dans ce moment-ci quelque chose dans le Midi. »

Et dans celle du 4me. jour complémentaire : « *La Vendée va bien* ; F. y est. Nous ne sçavons encore rien de positif. »

Considérant que ledit Lemaître étoit à Paris, le principal agent d'un comité qui dirigeoit de Bâle les délibérations et les arrêtés liberticides des assemblées primaires, puisque ;

Dans la lettre du 3 septembre, on écrivoit : « Mais on tient toujours à se dédommager par soi-même, et ce système bien impolitique, peut non seulement faire manquer la campagne, *mais porter un grand coup aux dispositions des assemblées primaires* ; et l'ennemi entrant sur le territoire de la république, la convention détournera tout ce qui est relatif au bien que pourroient faire les assemblées, pour leur persuader que le grand intérêt d'abord, est de s'occuper de repousser l'ennemi. »

Dans celle du 7 septembre, on fait cette question: Que ce sera-t-il passé hier aux *assemblées primaires ?*

Dans celle du 19, on répondoit : « Toutes vos lettres me sont parvenues, même celle du 14. *J'avois suivi votre avis, pour que les départemens, cantons, rendissent publics les votes, j'avois écrit et fait écrire pour cela*, mais j'ai vu avec plaisir

dans les papiers d'hier et d'aujourd'hui, que cette invitation faite par les sections de Paris, que cette mesure avoit pris, et que cette mesure avoit l'air de vouloir être adoptée. *Le rejet DES DEUX TIERS paroît assez général*; mais il me semble que le Midi ne se conduit pas aussi bien que le reste... *Paris tient bon, voilà l'essentiel; et s'il ne mollit pas, c'est un grand bien.* »

Dans celle du 21 septembre, on lui marquoit: « Point de nouvelles de vous depuis trois jours, et je suis inquiet et impatient. *Paris*, d'après des papiers, *me paroît aller bien, mais* le Midi ne l'imite pas; Troyes a tout accepté. Si cela prend cette tournure, *c'est aux sections à faire un coup de tête, et elles peuvent le faire avec succès.* »

Dans celle du 26, on lit: « Si les sections sentent qu'elles peuvent devenir le point d'union *et d'accord de la France entière, elles conserveront leur attitude résolue, etc.*

Dans celle du 30 fructidor, on lui fait cette invitation: » Ecrivez-nous, je vous en prie, *c'est de vos côtés que viennent les nouvelles intéressantes*; je vous écrirai sans faute dimanche, etc.

Dans celle du 24 septembre, on lit après quelques détails sur la triste position des armées ennemies: » A vous, *à vos sections, à 29 et Charrette à* réparer cela; *il faut un coup d'éclat*, QU'IL N'EXISTE PLUS DE CONVENTION, *et cela tient au vouloir bien prononcé de Paris*, j'attends

avec bien de l'impatience, que vous me mandiez quelque chose de relatif à cela; *car sans cela, il ne reste qu'un faible espoir.*

Dans celle du 30 septembre, il est dit: » Si votre lettre du 25 est réellement l'état du jour, nous sommes trop heureux, sans doute, et notre confiance doit renaître..., et une fois 29 en mesure sur l'opinion... *les sections ayant inspiré de la confiance* et dirigeant à son gré, *le roi peut se montrer et aller rejoindre Charrette.* La position de Véronne est excellente pour cela, rien ne barre le passage. »

Et dans celle du 3 octobre, on observe ce qui suit: » Tout s'annonce *pour donner l'avantage aux sections*, et quelle force n'auront-elles pas, aidées de l'opinion, de la coalition de la majorité des départemens et du vœu de l'armée qui paraît décidément pour elles.... *ses rapports sont à-peu-près ce que vous m'avez mandé.* Il dit la convention perdue dans le mépris.... Il dit qu'il y a des partis, que tous se croisent, que le duc de Chartres en a un très-fort, mais qu'en masse tout est républicain... *Il convient que toutes les sections sont menées..... et que les principaux meneurs sont Lacretelle, Laharpe, et Richer-Serisy....* S'il était vrai que ce fussent les trois personnages que je vous ai nommés qui mènent les sections et qu'on fut sûr qu'ils travaillent dans notre sens, *n'y auroit-il pas moyen de s'en rapprocher, et de les engager à se mettre en rapport avec 49 ?* Basle pourrait être le point intermédiaire.... et s'ils étaient franchement pour nous... *qu'ils fussent bien aises*

d'avoir un mot du roi, bien décidés à le servir, *je pourrais le demander*; mais, pour cela il faudrait que l'un d'eux m'écrive quelle est sa profession de foi. »

Considérant que ledit Lemaître n'était pas étranger, ou du moins indifférent aux mouvemens royalistes qui ont eu lieu, il y a peu de tems à Chartres, à Dreux, à Mantes et Orléans, ou qui pouvaient être préparés à Rouen; ainsi qu'il paroît résulter de différentes lettres à son adresse, venant de Magny, près Mantes, puisqu'il est dit.

Dans l'une, *en tous cas vous pouvez lui demander, à Ratel, des moyens pour Dreux.*

Dans une autre, *je suis à la quête pour Dreux, je ne désespère par de trouver un homme tel que nous le desirons.*

Dans une troisième. » Il est singulier que vous vouliez nous rendre responsables de ce que nous ne vous disons rien de *Chartres* et de *Dreux*, nous sommes plus éloignés de ces deux villes que vous, et je suis encore à trouver quelque moyen de correspondance ».

Dans une quatrième, en parlant des électeurs de Mantes, » On a eu encore assez de tems pour en voir un et deux, *à qui l'on a fait la bouche conformément à vos réflexions*; ils ont senti et promis; mais tiendront-ils ? »

Et dans une cinquième et dernière : *nous n'avons encore rien de positif sur Rouen.*

Considérant que, malgré sa dénégation for-

melle, que les lettres à l'adresse de *Conibert*, *Perrin*, *Dufailly*, *Lariberette*, *Laribière*, *Latraime*, *Debesse* et autres, toutes trouvées dans son domicile, fussent écrites pour lui, il paroît constant qu'elles lui étaient destinées, puisque dans la lettre du 19 fructidor, on lit : *je ne connais point votre adresse de Besse, vous me l'indiquerez si vous voulez*, et qu'il déclare dans son interrogatoire vers la fin, il connaissait un nommé *Debesse*.

Et dans une des lettres concernant le nommé *Nantouillet*, il y est question d'un M. *le M...* qui paroît d'autant mieux être lui, que *Perrin* déclare que les lettres adressées à ces divers individus étoient destinées audit *le Maître*.

Considérant que ce fait, que toutes ces lettres à diverses adresses étoient réellement pour ledit *Lemaître* paroît démontré par l'interrogatoire dudit Perrin, qui déclare que les lettres adressées à Conibert, Lariberette, Latraime etc., dont les noms se trouvent sur la suscription de la lettre étoient toutes retirées par lui Perrin, et rendues par lui audit Lemaître, et même que celui-ci écrivoit à Bâle et à Huningue d'où sont venues toutes les lettres arrivées à chacune de ces adresses.

Considérant qu'il existe dans les pièces trouvées chez lui des notes qu'il a reconnues pour être de sa main, lesquelles par leur concordance avec différentes parties de sa correspondance, prouvent qu'il reconnaissait parfaitement ces lettres, et qu'elles étoient réellement pour lui, puisqu'il y est question, par exemple,

du départ de *Nina* (1) dont parle la lettre du 7 août, ainsi que de 29 et D. D. dont il est question dans beaucoup de lettres de cette correspondance.

Considérant que les moyens employés dans cette correspondance, suffisent seuls pour la rendre suspecte, puisque ledit Lemaître et ses correspondans faisoient usage pour s'écrire, d'encre simpathique, dont les caractères ne se lisoient que quand les lettres étoient entre entre leurs mains, et à l'aide d'un procédé convenu entre eux.

Considérant aussi que c'est parce qu'elle étoit dangereuse et pouvoit le perdre, que pour la dérober à tous les regards, ledit Lemaître avait caché cette correspondance, ainsi qu'il conste du rapport dressé alors, entre les matelats de son lit, où elle a été trouvée.

Considérant, quant à André et à Defarges, l'un et l'autre, secrétaires du comité de salut public, qu'ils ont entretenu des relations avec ledit Lemaître, présisément à l'époque où il correspondoit avec le plus d'activité à Basle; qu'il est à présumer que ledit Lemaître n'a recherché la connaissance desdits André et Defarges, que parce qu'ils étoient attachés au comité de salut public, et pour se procurer par eux les renseignemens que lui demandoit son correspondant de Basle, par ses lettres des huit, vingt-deux et vingt-trois août, soit sur la vraie situation de la Vendée, soit

(1) Il paroit que NINA est le marquis *Delamaille*.

sur le plan de la campagne arrêté par la convention, et que c'est par eux qu'il a obtenu la connaissance d'objets importans, qui font partie de ces pièces et notes de sa main.

Considérant, quant à Defarges seul, que de son propre aveu, et d'après la déclaration de Perrin, il a reçu en cadeau une paire de pistolets; que ledit Lemaître ne lui aura sans doute donnée, que pour le récompenser des révélations qu'il lui aura faites, ou même exciter à lui en faire.

Et quand à André seul, qu'il s'est trouvé dans les papiers dudit Lemaître, une lettre venant de Hambourg, sous la date 8 avril 1795, vieux style, et dont l'objet réel ne seroit pas celui qu'elle annonce, et que, d'après l'interrogatoire de Favier, ledit André auroit vu Doré à Basle, et auroit apporté des lettres dudit Doré à Lemaître.

Considérant, quant à Perrin, que de son aveu, il étoit le prête-nom dudit Lemaître, pour cette correspondance, et qu'il lui en avoit procuré plusieurs autres, chez lesquels il alloit ensuite la retirer, pour la remettre audit Lemaître.

Que de son aveu encore, il auroit porté chez l'imprimeur de la rue Favart les manuscrits du manifeste de Charette, une chanson, *le secret découvert*, *la lettre du roi au prince de Condé* et autres productions de ce genre, lesquelles, après les avoir retirées de chez l'imprimeur, il avoit porté chez différens libraires, pour les faire vendre.

Que de son aveu encore, il a retiré de chez un nommé Brottier, à la sollicitation dudit Lemaître, des exemplaires de la déclaration du roi.

Que de son aveu enfin, il a distribué, à la même sollicitation, plusieurs lettres d'engagement pour l'armée de Condé, ainsi que le manifeste du roi et de Charette, et différentes lettres du roi au clergé.

Considérant, quant à Supéri, imprimeur de la rue Favart, que d'après Perrin, il auroit imprimé le manifeste du roi, une chanson; *le secret découvert; la lettre du roi au prince de Condé*, etc.; que lui avoit envoyé à cet effet ledit Lemaître.

Que le fait de cette impression pourroit être attesté au besoin, par la lettre du 23 thermidor, qui, comme on l'a vu, invite celui auquel elle est écrite, à faire imprimer le manifeste par milliers, et à le faire répandre gratis et par torrent; et par une autre du 18 septembre, invitant le même à faire imprimer et répandre avec profusion des chansons dans l'armée sous Paris.

Considérant, quand à Charles Brottier, que d'après l'interrogatoire de Perrin, il auroit été chargé de distribuer des déclarations du roi, puisque Perrin en auroit été chercher chez lui de la part du citoyen Lemaître, dont il étoit sans-doute un des coopérateurs.

Que de son propre avœu, il lui auroit été envoyé un exemplaire de cette déclaration

chez lui, sans pouvoir dire qui le lui avoit envoyé, envoi qui, dans tous les cas, prouve qu'il étoit connu pour tenir aux principes consignés dans cette déclaration.

Que de son aveu encore, il auroit au moins reçu une lettre de l'abbé Maury, que d'après une lettre à lui écrite en caractères blancs, qui se noircissent au feu, ou à l'aide d'un autre procédé, on lui demande l'effet qu'a pu produire le manifeste du roi, que l'on dit être un vrai chef-d'œuvre, et l'ouvrage du roi lui-même.

Le comité de sûreté générale arrête que le nommé Lemaître, ainsi que les nommés André, Defarges, Supéri, imprimeur, Perrin et Brottier, ses complices, seront, conformément au décret du 23 de ce mois, traduits sur-le-champ au conseil militaire séant à la section Lepelletier, pour y être jugés, et que les pièces à convictions et autres, les concernant, seront portées à ce conseil, pour servir à l'instruction et au jugement dudit Lemaître et ses complices.

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale.

Signé : P. M. Delaunay, Pemartin, Roberjot, Collombel de la Meuthe, Gauthier, Bordas, Keverlegan, Pierre Guyomar, Monmayou, Calès, Charles Alexandre Isabeau.

De l'Imprimerie de l'Ami des Lois, rue St.-Denis, Maison Saint-Chaumont.